



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

### COMPTE-RENDU

---

**Présents :** Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents/Excusés :** Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN.

---

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Avenant au compromis de vente avec la société AMO développement**

Après exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, le report des dates mentionnées dans le compromis de vente initial, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

##### **2. Convention pluriannuelle d'alpage et de pâturage pour l'alpage dit « de la Sévolière »**

Après exposé, le conseil municipal approuve et acte à l'unanimité des membres présents, le classement provisoire des candidats susceptibles d'être retenus pour la location de l'alpage dit « de la Sévolière » tel qu'arrêté par la commission agriculture et présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment ladite convention dès lors qu'il aura connaissance de la décision de Monsieur le Préfet.

#### II/ FINANCES

##### **3. Demande de subvention à SAVOIE BIBLIO et au CONSEIL DEPARTEMENTAL pour le projet de développement d'une collection thématique pour la bibliothèque de Peisey-Nancroix**

Après exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à déposer une demande de subvention aux organismes susvisés aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre du développement d'une collection thématique.

##### **4. Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement « d'aires de loisirs » sur le territoire communal**

Après exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « BONUS RELANCE » 2020/2021, demande de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention sans pour autant en perdre le bénéfice et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

##### **5. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget garderie**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget Garderie.

#### **6. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget ski de fond – gîte**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget ski de fond - gîte.

#### **7. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget eau et assainissement**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget eau et assainissement.

#### **8. Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget garderie**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020 du budget Garderie.

#### **9. Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget ski de fond – gîte**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020 du budget ski de fond - gîte.

#### **10. Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget eau et assainissement**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020 du budget eau et assainissement.

#### **11. Vote du Budget Primitif 2021 de la garderie**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 de la garderie, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 332 987,32 € pour la section de fonctionnement et à 73 047,23 € pour la section d'investissement.

#### **12. Vote du Budget Primitif 2021 du ski de fond – gîte**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 du ski de fond-gîte, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 351 005,00 € pour la section de fonctionnement et à 213 000,00 € pour la section d'investissement.

#### **13. Vote du Budget Primitif 2021 de l'eau et assainissement**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 de l'eau et assainissement, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 592 982,16 € pour la section de fonctionnement et à 584 990,12 € pour la section d'investissement.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### **14. Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe couvrant les « risques statutaires »**

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, dans le prolongement des informations exposées lors de la séance de janvier 2021, de prolonger son adhésion au contrat de couverture des risques statutaires et de solliciter l'assistance administrative du CDG73 pour ce faire.

#### **15. Création des postes pour la saison estivale 2021 pour les services techniques**

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création des postes saisonniers dans les conditions exposées en séance.

#### **16. Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial pour le nettoyage et l'entretien des locaux communaux**

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création à compter du 19 avril 2021, d'un emploi permanent d'agent d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.

**17. Convention de stage pour l'accueil d'un collégien au site nordique de Peisey-Nancroix**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de stage non rémunéré d'un élève du Collège Ste Thérèse de Moutiers au site nordique.

**18. Convention de mise à disposition d'un agent occupant le poste de « chef de projets bâtiment-VRD-Marchés Publics », avec la commune de Landry**

Après exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la mise en place d'une convention entre la commune de Landry et la commune de Peisey-Nancroix pour la mise à disposition du chargé de projets récemment recruté à hauteur de 50% de son temps de travail pour chacune des communes.

**19. Convention de mise à disposition d'un agent occupant le poste « d'agent d'accueil et de secrétariat administratif » en lien avec le cabinet médical de Plan Peisey dans le cadre de la pandémie COVID pour la mise en œuvre des tests et les vaccins, avec la commune de Landry**

Après exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la mise en place d'une convention entre la commune de Landry et la commune de Peisey-Nancroix pour l'embauche d'un agent administratif récemment recruté en lien avec le cabinet médical de Plan Peisey pour assurer l'accueil et le secrétariat administratif des tests et vaccins dans le cadre de la pandémie COVID, à hauteur de 50% de son temps de travail pour chacune des communes.

**IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

**20. Autorisation de survol du domaine public pour une toiture et un balcon – Monsieur REUSA**

Après exposé, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, au survol des débords de toiture et de balcon de Monsieur Antoine REUSA, sur les voiries publiques au droit de sa parcelle cadastrée ZE 237, dans le cadre de son PC 21M1005 déposé récemment.

**21. Approbation du dossier de réalisation et approbation du programme des équipements publics de la ZAC du VILLARET**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le dossier de réalisation de la ZAC du VILLARET, ainsi que le programme des équipements publics qui y sont décrits, dit que la présente délibération sera affichée en Mairie et publiée dans un Journal d'Annonces Légales ; il précise en outre poursuivre le dialogue et l'information avec le public sur l'avancement du projet de ZAC.

**22. Attribution des marchés concernant les travaux du Villaret**

Suppression de ce point de l'ordre du jour en début de séance, et report à un Conseil Municipal ultérieur.

**V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

a) Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 12 avril 2021

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.*